



DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2023 :

1 Affaires financières

- 1-1 Sortie de véhicules et matériels par cession
- 1-2 Sortie d'éléments par mise à la réforme
- 1-3 Réforme du véhicule FP-972-NY pour reprise suite à nouvelle acquisition
- 1-4 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre Cherbourg Ouest (*sur table*)
- 1-5 Convention relative à la fourniture de repas et de prestations particulières avec le GIP

2 Formation

- 2-1 Convention SDIS50/ENEDIS
- 2-2 Convention SDIS 50 / Police nationale (accès équipement sportifs CIS Granville)
- 2-3 Convention de mise à disposition d'un équipement municipal de la ville de Valognes

3 Ressources humaines

- 3-1 Définition des conditions requises pour qu'un sapeur-pompier volontaire puisse bénéficier d'un statut de saisonnier hors département
- 3-2 Concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2023 organisé par le SDIS 35

4 Patrimoine

- 4-1 CIS de Saint-Pois : rétrocession du bâtiment
- 4-2 Reconstruction du CIS de BRECEY - PPI N° 2 – Validation du dossier APD
- 4-3 Extension et restructuration du CIS de BRICQUEBEC - PPI N° 2 – Validation du dossier APD
- 4-4 Extension et restructuration du CIS de BRECEY à SAINT-POIS - PPI N° 2 – Validation du dossier APD

5 OPERATION

- 5-1 Convention de partenariat RTE Groupe Maintenance Réseau Normandie (renouvellement).

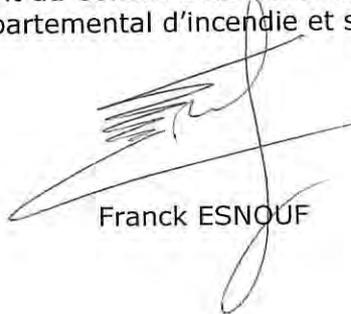
5-2 Convention avec l'ASES COTENTIN pour la formation Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le Littoral, SSA-L.

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 1^{er} Mai 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 20 Avril 2023

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-1

Objet : Sortie de véhicules et matériels par cession

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens présentés en séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à procéder à la cession de ces biens au plus offrant.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Liste des véhicules :

N° Immobilisation	Imputation	VNC au 31/12/2022	VNC au 31/12/2023	Centre	Sigle	Marque	N° Immat	Observations
2010-3079/MECANOREM	21561	-	-	SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	REM (emb)	MECANOREM	BB-393-SD	Obsolète, n'est plus aux normes. Vente
2006-1358/MARTENAT	21828	-	-	TOURLAVILLE	VSR	IVECO	DC-408-TN (ex immat 7693WP50)	Boîte de transfert et moteur HS. Vente
2006-1704/GIMAEX	21561							
11VSAV0025	21561	6 351,85	-	VALOGNES	VSAV	CITROEN	BE-446-XB	Moteur et suspensions HS. Vente
12VSAV0005	21561	13 003,82	6 506,82	TOURLAVILLE	VSAV	CITROEN	CE-285-EE	Moteur et boîte HS. Vente
13VL0008	21828	1 747,37	-	ETAT MAJOR	VL	RENAULT	CQ-243-AA	Accidentée, longerons AR Droit HS. Vente
11VSAV0029	21561	6 351,85	-	BREHAL	VSAV	CITROEN	BE-544-XB	Problème moteur et suspensions HS. Vente
11VSAV0026	21561	6 351,85	-	VILLEDIEU-LES-POELES	VSAV	CITROEN	BE-421-XB	Problème moteur et suspensions HS. Vente

Liste des matériels :

N° Immobilisation	CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année	N° série	Cause du Retrait / Usure , Casse Perte , Incendie , Obsolète , Vol	Observations: renseignement(s) complémentaire(s) sur panne ou casse
2007-2012/UGAP	BARNEVILLE	POMPE EPUISEMENT THERMIQUE	HONDA XC2	1	2007	A0717607.095	CASSE	CORP DE POMPE FENDU
2006-1561/NMEDICAL	MONT ST MICHEL	CHAISE D'EVACUATION		1	2007	SO	OBSOLETE	PLUS ADAPTEE
2009-2727/MACHU	BARNEVILLE	NETTOYEUR HP HD6/15C	KÄRCHER	1	2008	468348	USURE	MANQUE DE PRESSION
13OUTI0017	TOURLAVILLE	NETTOYEUR HP HD5/11C	KARCHER	1	2013	14643	USURE	PLUS DE PUISSANCE
2006-1308/SFAT	LESSAY	GENERATEUR A FUMEE	ANTARI F-550	1		F55200691	USURE	NON REPARABLE
2006-1308/SFAT	LESSAY	GENERATEUR A FUMEE	ANTARI F-550	1		F55200691	USURE	NON REPARABLE
19MEDI0004	EM SSSM	ARMOIRE POSITIVE	LIEBHERR	1		9983183-10	USURE	PROBLEME COMPRESSEUR
12ELECTRO0006	PICAUVILLE	LAVE LINGE	FAURE	1		32200304	USURE	7KG HS
2004-290/S.N.T.H.	VALOGNES	LOT ECLAIRAGE	TEKLITE	1		SO	OBSOLETE	REMPLACER PAR APPAREIL LED
2007-1786/DUMONT SECURITE	MORTAIN	TOUR LUMINEUSE 1000W	TOWER LUX	1		2451523/0616 15004	OBSOLETE	TYPE ES80B PLUS D'AMPOULE
16MATINTER0017	AVRANCHES	GROUPE ELECTROGENE INSONO	YAMAHA SDM	1		90072611	USURE	CARTE ELECTRONIQUE HS
19ELECTRO0004	COUTANCES	SECHE LINGE	CANDY	1	01-05-2019	31100942190 50190	USURE	NE CHAUFFE PLUS
12OUTI0008	ST JEAN DE DAYE	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	POWAIR	1	15/06/2012	22061220903	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
16OUTI0010	MARIGNY	NETTOYEUR HP EAU FROIDE	KARCHER	1	2016	12187	CASSE	PLUS DE PRESSION
12OUTI0008	LA HAYE DU PUIITS	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	DIFAIR	1	2012	22061220894	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
2010-3118/SDM PRO	SAINTE SAUVEUR LENDELIN	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	LACME	1	2010	86122200	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
12OUTI0008	VALLENTIN	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	DIFAIR	1	2012	22 061 220 899	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
11MATINTER0014	SOURDEVAL	COMPRESSEUR ATELIER 150L 380V	FINI COMPRESSORS	1	2010	1120655290	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS

Accusé de réception en préfecture
050285000014-20230406-BU:1-1-06
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Certains de ces matériels, du fait de leur ancienneté, ne sont pas compris dans l'actif. Ils feront cependant l'objet d'une cession également. A titre indicatif, voici la liste des matériels concernés :

CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année	N° série	Cause du Retrait / Usure , Casse Perte , Incendie , Obsolète , Vol	Observations: renseignement(s) complémentaire(s) sur panne ou casse
ETAT MAJOR	ENSEMBLE MEUBLE DE BUREAU EN BOIS : 1 grand bureau avec 2 caissons fixe, 2 fauteuils, 1 meuble bas 1 porte, 1 caisson mobile 1 porte, 4 meubles bas 2 portes, 1 meuble vitrine 2 portes avec serrures, 1 meuble vitrine 1 porte avec serrure, 1 table.		1			OBSOLETE	REPLACEMENT A NEUF BUREAU DDA
VILLEDIEU	KIT ETAIS DESINCARCERATION	HYDR'AM	1		SO	OBSOLETE	ANCIENNE GENERATION
QUETTREVILLE	COMPRESSEUR ATELIER	FINI COMPRESSORS	1	2001	113677951	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS 100L 240V
COUTANCES	KIT ETAIS DESINCARCERATION	HYDRALITE	1		SO	OBSOLETE	ANCIENNE GENERATION
CERISY	ENSEMBLE DESINCARCERATION		1		SO	OBSOLETE	Equipement ancienne remorque
BRECEY	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	FINI COMPRESSORS	1	2002	71309652	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
PERIERS	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	FINI COMPRESSORS	1	2002	71444872	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
MARIGNY	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	ABAC AIR COMPRESSORS	1	2003	206149	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
COUTANCES	COMPRESSEUR ATELIER 100L 240V	FINI COMPRESSORS	1	2001	113677971	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
VALOGNES	POMPE EPUISEMENT	LOWARA	1		SO	USURE	PLUS DE DEBIT
PERIERS	POMPE EPUISEMENT 230V		1		SO	CASSE	FUITE COLET SORTIE
SAINTE-HILAIRE-DU-HARCOUET	BARQUE ALU	EMB3	1				Obsolète, n'est plus aux normes. Vente
CHERBOURG	TENTE PMA (autoportante)			avant 1997		USURE	Fuite sur arceau porteur

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-2

Objet : Sortie d'éléments par mise à la réforme

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclasser et de réformer les biens figurant dans les tableaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à procéder à la destruction de ces biens.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

N° d'inventaire	Libellé (reste du -x)	Année	Fournisseur	Référence		Valeur historique de l'immobilisation	Imputation	Cumul des Amortissements	VNC	Nouvelle VNC après la sortie
				Md	Bd					
12CMIC0001	SCAPH ULM ORANGE BOTTES - RACCORD	2012	MATISEC	688	51	1 441,42	21568	1 441,42	0	0
2006-1302/MATISEC	Scaphandre ULM	2006	MATISEC	193	17	1 289,29	21568	1 289,29	0	0
2005-896/MATISEC	Scaphandre ULM (CMIC/CMIR)	2005	MATISEC	2007	99	2 743,62	21568	2 743,62	0	0
ANT215050	_2 VL TT ANNONCES LEGALES	2001				1 085,88	21828	1 085,88	0	0
2007-2401/PLAN ÉQUIPT	Annonces plan d'équipement	2007		7870	376	12 172,95	21561	12 172,95		
2007-2402/AQUATIQU UE	Annonces matériel aquatique	2007		7871	376	806,73	21568	806,73	0	0
2007-2403/SSSM	Annonces matériel médical	2007		7874	376	610,11	21568	610,11	0	0
2007-2404/MATÉRIE L	Annonces petit matériel	2007		7875	376	1 153,54	21568	1 153,54	0	0
2007-2405/HABILLEMENT	Annonces habillement	2007		7876	376	2 608,00	21568	2 608,00	0	0
2007-2410/MOBILIER	Annonces mobilier	2007		7873	376	630,41	21848	630,41	0	0
2009-2940/ANNONCES PE	Annonces plan équipt 2008	2009		8307	315	2 095,90	21561	2 095,90	0	0
2009-2942/ANNONCES CEPARI	Annonces 2008/CEPARI	2009		8308	315	1 161,00	21568	1 161,00	0	0
2009-2944/ANNONCES MOB.	Annonces mobilier 2008	2009		8310	315	161,48	21848	161,48	0	0
2009-2984/ANNONCES MOB.	Annonces mobilier 2009	2009		8320	317	368,70	21848	368,70	0	0
2009-2985/ANNONCES PE	Annonces plan équipt 2009	2009		8315	317	4 278,59	21561	4 278,59	0	0
2009-2986/ANNONCES CEPARI	Annonces 2009 CEPARI	2009		8316	217	299,25	21568	299,25	0	0
15MATINTER0020	COUPE CEINTURE	2015	UGAP	75	14	1,87	21561	1,87	0	0

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-3

Objet : Réforme du véhicule FP-972-NY pour reprise suite à nouvelle acquisition

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre de reprise du véhicule à hydrogène IX 35 Fuel Cell, immatriculé FP-972-NY, par la concession HYUNDAI,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à réformer ce véhicule,
- **ACCEPTE** l'offre de reprise à 24 000 € TTC.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230406-BU-06042023-1-3-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-4

Objet : Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de CHERBOURG OUEST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du jeudi 6 avril 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer cet avenant.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°1-5

Objet : Convention de restauration avec le GIP Restauration Collective Centre Manche pour la fourniture de repas aux personnels du centre d'incendie et de secours de SAINT-LÔ, du CTA / CODIS et du Groupement Formation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS et le GIP Restauration Collective Centre Manche pour la fourniture de repas aux personnels du CIS SAINT-LÔ, du CTA/ CODIS et du Groupement Formation,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 2-1

Objet : Convention de partenariat entre le SDIS 50 et ENEDIS

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu les besoins de formation du SDIS de la Manche pour les années 2023-2026,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention, sur la base du modèle joint à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer les termes de la convention.

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Était excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 2-2

Objet : Convention de mise à disposition de locaux et matériels sportifs du CIS GRANVILLE à l'Association Sportive de la Police Manchoise

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention, sur la base du modèle annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer les termes de ladite convention.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELET, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N°2-3

Objet : Convention de mise à disposition du complexe polyvalent Marcel LECHANOINE par la commune de VALOGNES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la commune de VALOGNES,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230406-BU-06042023-2-3-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusée : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 3-1

Objet : Définition des conditions requises pour qu'un sapeur-pompier volontaire puisse bénéficier d'un statut de saisonnier hors département

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure et plus particulièrement les articles R. 723-6 et R. 723-7,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les conditions suivantes d'éligibilité à une activité de sapeur-pompier volontaire saisonnier extra départementale :
 - Faire état d'un temps de service pour le compte du département de trois années minimum ;
 - Avoir exercé deux années en qualité de SPV saisonnier au sein du SDIS de la Manche, soit à minima deux saisons d'un mois ;
 - Justifier d'un niveau de disponibilité, pour son centre d'affectation principal, d'au moins 120 heures par mois en moyenne, sur le semestre précédent la demande d'autorisation ;
 - Etre formé à l'ensemble des missions de tronc commun couvertes par l'aptitude médicale.

Une fois ces conditions d'éligibilité remplies, l'agent pourra formuler auprès de la direction, sous couvert de son chef de centre, une demande d'autorisation d'exercice de son activité de saisonnier en dehors du département.

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230406-BU-06042023-3-1-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Etait excusée : Mme GRASSET

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 3-2

Objet : Concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2023 organisé par le SDIS d'Ille et Vilaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu la publication du règlement général des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés en 2023 par le service départemental d'incendie et de secours de l'Ille et Vilaine,

Vu les besoins de recrutement du SDIS de la Manche pour les années 2024-2025,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention, sur la base du modèle joint à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusée : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 4-1

Objet : Régularisation du foncier du CIS Brécey à SAINT-POIS.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la commission patrimoine réunie au SDIS de la Manche le 8 mars 2023 relative au projet de régularisation du foncier du CIS Brécey situé sur la commune de Saint-Pois,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'acquisition de l'annexe de Saint-Pois du centre d'incendie et de secours de Brécey-Saint-Pois, cadastrée parcelle AB 512 (169 m²) et partie du domaine non cadastré correspondant à la cour stabilisée (335 m² avant document d'arpentage qui sera dressé par géomètre),
- **ACCEPTE** les conditions de l'acquisition telles qu'exposées dans le rapport, c'est-à-dire :
 - En l'état ;
 - Cession à titre gratuit du fait de l'activité de service public exercée par le SDIS.
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, tous frais inhérents (acte notarié, géomètre...) étant à la charge du SDIS.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230406-BU-06042023-4-1-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusée : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 4-2

Objet : Reconstruction du CIS de BRECEY-PPI N° 2-Validation du dossier APD

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine réunie au SDIS de la Manche en sa séance du 8 mars 2023, relative au projet de régularisation du foncier du CIS BRECEY situé sur la commune de SAINT-POIS,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** le dossier d'avant-projet définitif,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à procéder au dépôt de la demande de permis de construire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait absente : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 4-3

**Objet : Extension et restructuration du CIS de Bricquebec-en-Cotentin – Opération PPI
N° 2 Validation du dossier avant-projet définitif (APD)**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine réunie au SDIS de la Manche en sa séance du 8 mars 2023,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif (APD) concernant l'extension et la restructuration du centre d'incendie et de secours de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la demande de permis de construire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230406-BU-06042023-4-3-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusée : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 4-4

**Objet : Extension et restructuration du CIS de BRECEY à SAINT-POIS-PPI N°2-
Validation du dossier APD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine réunie au SDIS de la Manche le 8 mars 2023,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif (APD) concernant l'extension et la restructuration du centre de secours de SAINT-POIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sans incidence financière en confirmant le montant provisoire des honoraires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à déposer la demande de permis de construire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à lancer la consultation des entreprises selon une procédure adaptée.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusée : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 5-1

**Objet : Convention de partenariat RTE Groupe Maintenance Réseau Normandie
(renouvellement)**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention, sur la base du modèle joint à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 06 Avril 2023 à 14 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 27 Mars 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusée : Mme GRASSET

Assistaient également : COL SORIEUL, COL DEDIEU, M. MACE, MCL BERGINIAT, LCL LURTON

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 5-2

Objet : Convention avec l'ASES COTENTIN pour la formation Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le Littoral, SSA – L

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention, sur la base du modèle joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le président du Conseil d'Administration à signer les termes de la convention.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF